



CS_2023_44

Extrait du registre des délibérations du COMITÉ SYNDICAL Séance du 06 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six octobre, à neuf heures trente, se sont réunis au Complexe des Richardières de AIGREFEUILLE SUR MAINE, sur convocation adressée le vingt-neuf septembre deux mille vingt-trois, les membres du Comité Syndical, sous la présidence de Jean-Michel BRARD, Président.

PRESENTS :

CHÂTEAUBRIANT-DERVAL : Mmes Édith MARGUIN, Marie-Ère BOUIN et M. Philippe CADOREL ; **ESTUAIRE ET SILLON** : MM. Patrick CORBEL, Pierre LAUDEN et Yves TAILLANDIER ; **RÉGION DE BLAIN** : MM. Joël ARIZA et Jean-François RICARD ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOZAY** : M. Jean-Luc GRÉGOIRE et Mme Noëlle MARTEAU ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : Mme Christine CHEVALIER, MM. Jean-François CHARRIER, Yves DAUVE, Paul SEZESTRE et Arnel VION ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : MM. Jean-Michel CLAUDE, Joël JAMIN, Laurent MERCIER, Jacques PRAUD et Xavier LOUBERT-DAVAINE ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : MM. Frédéric MILLET, Didier BROUSSARD et Philippe JOUNY ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : Mme Marie-Line BOUSSEAU, MM. Raymond CHARBONNIER (*pouvoir reçu de M. SANCHEZ*), Pascal EVAÏN et Roland SCLAVERANO ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : M. Christian GAUTHIER ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : MM. Jean-Michel BRARD (*pouvoir reçu de M. DERANGEON*), Daniel BENARD, Patrick BERNIER et Claude CAUDAL ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : MM. Jean-Emmanuel CHARRIAU, Jean-Guy CORNU, Pascal DABIN, Thierry GRASSINEAU, Jean-Marc JOUNIER, Joseph LANCREROT, Frédéric LAUNAY, Pascal PAILLARD, Denis THIBAUD, Thierry COIGNET et Bernard GENDRONNEAU.

Secrétaire de séance : Yves TAILLANDIER

Titulaires : 57

Quorum : 29

Présents : 43

Votants : 45

Pouvoirs : 2

ABSENTS EXCUSES :

CHÂTEAUBRIANT-DERVAL : MM. Rudy BOISSEAU et Lionel MUSTIERE ; **ESTUAIRE ET SILLON** : M Yoann DORNER ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : M. Jean-Luc BESNIER ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : Mme Christine BLANCHET et M. Eric LUCAS ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : MM. Benoît LELIEVRE et David MOISAN ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : M. Alain COUTRET ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : MM. Mickaël DERANGEON (*pouvoir donné à M. BRARD*) et Laurent ROBIN ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : MM. Cédric BIDON, Yvon JACOB, Luc NORMAND et Patrick PRIN ; **REDON AGGLOMÉRATION** : MM. Fabrice SANCHEZ (*pouvoir donné à M. CHARBONNIER*) et Jacques LEGENDRE ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : MM. Bernard BELLANGER, Hervé CREMET, Youssef KAMLI et Vincent YVON.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : TRANSFORMATION D'UN POSTE INGENIEUR EN INGENIEUR PRINCIPAL A TEMPS COMPLET AU SERVICE PATRIMOINE

Un poste d'ingénieur principal a été créé par délibération CS_2022_30 du comité syndical du 24 juin 2022, ceci afin de permettre au chef du service patrimoine, précédemment ingénieur, d'accéder au grade d'ingénieur principal (agent promouvable au 28 août 2022).

Il était par ailleurs prévu de supprimer le poste d'ingénieur, occupé par le chef de service, après sa nomination dans son nouveau grade, ceci après avis du Comité Technique du Centre de Gestion, avis nécessaire avant toute suppression de poste.

Toutefois, son adjoint a fait part de son souhait de quitter la collectivité avant la fin de l'année 2023.

Compte-tenu des enjeux forts de ce poste d'adjoint, en charge de la coordination des chargés de travaux qui portent le programme de renouvellement de réseau et modernisation des ouvrages, et afin de garantir au mieux la continuité de service, il a été décidé de différer la suppression de ce poste et de procéder à un appel à candidature pour un nouvel adjoint.

La publication a donc été effectuée le 19 avril 2023 afin de pourvoir ce poste prochainement vacant. Un jury s'est tenu, une candidature a été retenue et le recrutement prononcé pour effectivité au 1er novembre 2023.

L'agent recruté ayant un grade d'ingénieur principal, il est donc proposé de transformer le poste d'ingénieur en un poste d'ingénieur principal.

Par ailleurs, le poste d'ingénieur occupé par l'actuel adjoint au chef de service sera supprimé lorsqu'il sera devenu vacant.

Suite à ces informations,

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux,

Considérant les besoins du service « Gestion du Patrimoine »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, DE :

- **MODIFIER un emploi permanent de catégorie A (Ingénieur en Ingénieur principal) dans la filière technique, dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux,**
- **PREVOIR, en cas de recrutement infructueux d'un candidat statutaire, le recrutement d'un agent contractuel relevant de la catégorie A, selon les conditions ci-dessus.**
- **PRECISER que les crédits nécessaires à la dépense afférente sont inscrits au budget.**

CS_2023_44

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :
 - sa transmission en Préfecture le 09/10/2023

- sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 09/10/2023

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Michel BRARIEU

